

Formalités pour voyager

Un voyage à l'étranger avec un animal ne s'improvise pas. Car lui aussi doit avoir des papiers en règle.

C'EST décidé. Pour les prochaines vacances vous vous offrez un petit séjour à l'étranger.

La base, pour tous les « ressortissants » chats et chiens européens, c'est un passeport en règle. Délivré par les vétérinaires, il mentionne l'identité de l'animal (avec photo), son identification (obligatoire) par tatouage ou puce électronique, ses vaccinations, les coordonnées de son propriétaire, etc. Ensuite, chiens et chats doivent impérativement être vaccinés contre la rage (vaccination en cours de validité, exigée également en France dans les campings, les maisons de vacances et en Corse). Après tout dépend de la destination...

« Dans les pays de l'Union européenne, le chat ou le chien qui voyage doit être âgé de plus de trois mois. Avant, le déplacement d'un animal n'est possible qu'avec sa mère au sein de la portée et c'est alors la mère qui doit répondre à toutes les obligations », explique le Dr F., vétérinaire. Ces obligations, quelles sont-elles ?

Contre la rage

Certains pays exigent un certificat sanitaire délivré quelques jours avant le passage de la frontière. La Grande-Bretagne, l'Irlande, la Suède et Malte imposent une sérologie antirabique trois mois au moins avant l'entrée dans le pays. Sérologie antirabique également imposée lors de voyages dans les



Les animaux de l'Union européenne doivent avoir un passeport à jour, délivré par les vétérinaires.

pays hors Communauté européenne à rage non maîtrisée (Afrique, Inde, Chine, etc.), sous peine de ne pouvoir rentrer en France avec son animal ! (Attention : vous n'êtes sans doute pas vacciné contre la rage, alors gardez-vous de caresser tout animal autochtone.)

L'Irlande et la Grande-Bretagne imposent également au chien et au chat d'être identifiés par puce électronique et d'avoir reçu un traite-

ment antiparasitaire (parasites internes et externes) par un vétérinaire dans les 24 à 48 heures avant l'entrée sur le territoire.

Le Dr F. se demande si « pour partir en vacances huit ou quinze jours, il est vraiment nécessaire d'infliger ça à un animal ». D'autant que dans le « ça », s'ajoute le voyage, en outre s'il s'agit de l'avion pour les animaux de plus de 5 kg !

Nathalie HADRBOLEC

□ Et s'ils avaient le choix...

Avant d'emmener votre chien ou votre chat à plusieurs milliers de kilomètres, vous pouvez considérer les autres options qui s'offrent à vous. N'avez-vous pas des amis qui pourraient prendre en charge votre chien ? Non ? Alors sachez que les chiens tolèrent bien la pension. Réservez sa place à l'avance, allez visiter les lieux au préalable et mettez ses vaccinations à jour.

L'idéal pour les chats, très attachés à leur environnement, est de

rester dans leurs murs. Avec de la visite deux fois par jour, une gamelle remplie et une litière nettoyée quotidiennement, ils ne verront même pas le temps passer... (Pas un mois bien sûr !).

Sachez aussi qu'il existe des associations qui proposent le gardiennage à domicile par des personnes retraitées. (Ani Seniors Services au 01.69.89.99.77. ou par e-mail : info@ani-seniors.fr Sur Internet : www.ani-seniors.fr)